



SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tenue le 5 décembre 2022 à 19 h 00, à la salle Anicet Proulx à Saint-Narcisse-de-Rimouski, et à laquelle étaient présents :

GUERTIN, Mario	Maire Suppléant
BANVILLE, David	Conseiller #1
PROULX, Jonathan	Conseiller #2
SOUCY, Guillaume	Conseiller #4
SOUCY, Gervais	Conseiller #5

Absent : GAGNÉ, Nancy Conseillère #6

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant déclare la séance ouverte à 19 h 00.

MOT D'OUVERTURE DU MAIRE SUPPLÉANT

Monsieur le maire remercie tout le monde pour leur présence.

20230201 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par monsieur David Banville et résolu à l'unanimité de procéder à l'adoption de l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants;

- Monument du centenaire
- Avis de vacance au poste numéro 3

20230202-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal du 09 janvier dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification à apporter ;

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Jonathan Proulx de procéder à l'adoption du procès-verbal du 9 janvier 2023.

20230203-COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy appuyé par monsieur Jonathan Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer du mois de janvier 2023 au montant de 286 285.91\$. La directrice générale Vanessa Ruest-Vignola confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement de ceux-ci.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été remise au membre du conseil municipal et ne comporte aucune demande ni questions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune période de questions puisqu'il n'y a personne dans l'assemblée.

RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SESSION ORDINAIRE

Aucune plainte à traiter depuis la dernière session ordinaire.

20230204-NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx appuyé par monsieur David Banville de nommer monsieur Gervais Soucy comme maire suppléant à la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20230205-ENTÉRINEMENT DE LA DÉCISION AU RATIO DU SERVICE DE GARDE

ATTENDU QUE le service de garde ouvrait le 6 février 2023;

ATTENDU QU'un ratio de 2/3 avait été décidé par le conseil municipal dans une séance antérieure;

ATTENDU QUE la publicité a été faite afin de combler les places au service de garde du projet pilote ;

ATTENDU QUE le nombre d'enfants de la municipalité n'étaient pas suffisant à l'ouverture de ce dernier ;

Il est proposé par monsieur David Banville appuyé par monsieur Guillaume Soucy d'autoriser le non-respect du ratio de départ de 2/3 d'enfants de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski et autorise madame Angélie Roy à ouvrir le service de garde tel que convenu le 6 février 2023.

20230206-MACHINE INTERAC AU BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE les citoyens font la demande régulièrement;

ATTENDU QUE des demandes de prix aux différentes compagnies ont été faites;

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx appuyé par monsieur Gervais Soucy de procéder à l'achat et à l'installation d'une machine Interac pour les paiements directs seulement.

20230207-MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par monsieur David Banville appuyé par monsieur Guillaume Soucy d'autoriser la direction générale à demander une marge de crédit de 500 000\$ pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20230208-REVENU QUÉBEC

Il est proposé par monsieur David Banville appuyé par monsieur Guillaume Soucy d'autoriser madame Vanessa Ruest-Vignola à l'administration des comptes REVENU QUÉBEC pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

DONS AUTORISÉS

La direction générale informe le conseil municipal que deux dons autorisés préalablement seront faits ce mois-ci au montant total de 100\$.

20230209-DEMANDE DE PRIX AU LOT 4 797 603

ATTENDU QUE la municipalité détient le lot 4 797 603 vacant sur son territoire;

ATTENDU QU'une demande de prix a été effectué par madame Guylaine Breton

Il est proposé par monsieur Jonathan Proulx appuyé par monsieur David Banville de fixer le prix du lot 4 797 603 au montant de 5000\$.

20230210-SOUMISSION INJECTEUR POUR LE KENWORTH 1999

ATTENDU QUE le conseil municipal a prit connaissance de la soumission du Centre du Camion Denis pour le changement des injecteurs du Kenworth 1999 au montant de 5409.90\$;

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par monsieur Gervais Soucy d'accepter la soumission détaillée reçue au montant de 5409.90\$.

20230211-CLÉ DE DÉPÔT DESJARDINS

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par monsieur Gervais Soucy d'autoriser madame Vanessa Ruest-Vignola à recevoir une clé pour effectuer les dépôts à la caisse Desjardins pour et au nom de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

20230212-CARTE DE CRÉDIT DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

ATTENDU QUE la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

ATTENDU QUE la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

ATTENDU QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

ATTENDU QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Madame Vanessa Ruest-Vignola, directrice générale

ATTENDU QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

Il est donc proposé par monsieur Jonathan Proulx appuyé par monsieur Gervais Soucy d'autoriser la demande mentionnée ci-haut au nom de madame Vanessa Ruest-Vignola pour et au nom de la municipalité et d'annuler toutes cartes Desjardins au nom de monsieur Gilles Lepage, monsieur Gervais Soucy est mandaté afin de signer tous documents relatifs à cette demande.

NOMINATION D'UN ÉLU À LA CCU

Ce point est reporté à une séance subséquente.

20230213-AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 6

ATTENDU QUE madame Nancy Gagné a remis sa lettre de démission du conseil municipal au poste de conseillère numéro 6 le 22 janvier 2023 ;

ATTENDU QUE le poste numéro 6 est maintenant vacant;

Il est proposé par monsieur David Banville appuyé par monsieur Jonathan Proulx d'accepter l'avis de vacance au poste numéro 6. Il est noté qu'une lettre de remerciement sera envoyée à madame Nancy Gagné pour les années de service au sein du conseil municipal.

20230214-CONGRÈS ADMQ 2023

Il est proposé par monsieur Guillaume Soucy appuyé par monsieur Gervais Soucy d'accepter la participation de la directrice générale madame Vanessa Ruest-Vignola au congrès annuel de l'ADMQ ainsi que tous les frais reliés à cette activité tel que l'hébergement, le kilométrage ainsi que les repas non-compris dans les frais d'inscription.

20230215-DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le comité des loisirs a déposé une demande d'aide financière municipale pour l'éclairage du terrain de baseball;

ATTENDU QUE la somme demandée était prévue au budget 2023;

ATTENDU QUE le comité des loisirs s'engage à mettre tout en son pouvoir pour maximiser le financement de ce projet ;

Il est proposé d'accepter de participer à l'aide financière d'un montant maximale de 40 000\$ au projet d'éclairage pour le terrain de baseball de la municipalité.

MONUMENT DU CENTENAIRE

La décision concernant l'appui au monument du centenaire proposé par la Corporation de développement est remise à une séance subséquente par manque d'informations tel que le coût et le design de ce dernier.

20230216- AVIS DE VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER NUMÉRO 3

ATTENDU QUE monsieur Mario Guertin a remis sa lettre de démission du conseil municipal au poste de conseiller numéro 3 le 6 février 2023 ;

ATTENDU QUE le poste numéro 3 est maintenant vacant ;

Il est proposé par monsieur David Banville appuyé par monsieur Jonathan Proulx d'accepter l'avis de vacance au poste numéro 3.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question puisque personne n'est présent dans l'assemblée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

20230217 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Gervais Soucy, résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 19h40.



Mario Guertin
Maire suppléant



Vanessa Ruest-Vignola
Dir. gén. et greff.-trés.